



Bassin versant du Lac Heney Watershed

Refus de permettre l'exploration minière sur votre propriété

Contexte

Lors de notre dernière assemblée générale annuelle de 2024, l'exploitation minière a été examinée et les points saillants de la législation minière du Québec ont été passés en revue. Lors de la présentation, on a souligné les effets désastreux que l'exploitation d'une mine pourrait avoir sur la santé de notre bassin versant.

Comme membres de la communauté résidant dans le bassin versant du lac Heney, les impacts environnementaux à long terme et les impacts économiques découlant des activités minières dans notre région nous préoccupent grandement.

La demande croissante pour des minéraux stratégiques pour la fabrication de batteries, particulièrement le graphite et le lithium, a entraîné une hausse des claims minières. Les activités minières menacent nos lacs et les écosystèmes qu'ils soutiennent. Les opérations minières présentent des risques importants, notamment la pollution chimique toxique causée par des substances telles que l'acide sulfurique, le cyanure et les métaux lourds. Les conséquences des inondations, le ruissellement des eaux de pluie, la fuite des bassins de rejet, et d'autres événements météorologiques pourraient affecter non seulement nos lacs et cours d'eau locaux, mais aussi infiltrer les réserves d'eau souterraines qui servent de sources d'eau potable pour nos communautés.

Nous avons deux préoccupations. La première est que le bassin versant du lac Heney est un système d'eau qui n'est pas alimenté par une rivière en amont, ce qui signifie que les produits contaminants y resteront pour longtemps (l'eau du lac Heney prend plus de six ans pour se renouveler) et deuxièmement, tout produit qui contamine le bassin versant du lac Heney se retrouvera dans le système fluvial de la rivière Gatineau, puis dans la rivière des Outaouais.

De plus, nous sommes alarmés par la nature industrielle des opérations minières. Elles génèrent un bruit excessif et perturbent l'environnement. Cela risque fort d'affecter la valeur de nos propriétés. Les effets à long terme sur notre santé et notre qualité de vie, la faune et la flore sont inacceptables.

Les entreprises d'exploitation minière ont récemment fait l'objet de beaucoup d'attention médiatique ces derniers mois et il y a eu des réactions très vives de la part des citoyens dans des régions des Laurentides. La législation minière actuelle est obsolète et elle n'offre pas beaucoup de protection aux citoyens. Elle favorise davantage les compagnies minières au détriment de la protection des droits des citoyens.

Vous pouvez faire quelque chose à ce sujet

La dénommée société minière, Brunswick Explorations Inc. doit d'abord obtenir la permission écrite du propriétaire avant d'accéder à ses terres pour en prélever des échantillons.

Vous avez le droit de refuser l'accès à votre propriété aux compagnies minières, en leur refusant l'autorisation. Afin de vous aider à exercer vos droits et prévenir, autant que possible, toutes activités minières dans notre secteur, l'association du bassin versant du lac Heney informe ses membres de l'existence de ladite claim minière. Nous vous encourageons fortement à exprimer formellement, par écrit, à Brunswick Explorations Inc., votre opposition à une exploration minière dans notre région écologiquement fragile. En recevant un avis en bonne et due forme, Brunswick Explorations Inc. devra respecter vos droits avant de se livrer à une prise d'échantillon de minerais sur vos terres.

L'exploration minière mène souvent à l'exploitation minière. Leur interdire accès à votre propriété par écrit est une des rares actions que les citoyens peuvent entreprendre.

Les deux premières cartes ci-dessous montrent les revendications minières et la troisième illustre le contour du côté ouest du bassin versant du lac Heney. Vous trouverez ci-joint le modèle d'une lettre de refus, ainsi que des instructions pour la compléter et l'envoyer aux personnes concernées. Nous vous encourageons vivement à rejoindre d'autres propriétaires en envoyant le plus de lettres possibles. Même si votre propriété n'est pas incluse dans la réclamation, l'impact d'une mine affecterait tous les lacs du bassin versant du lac Heney.

En terminant, nous remercions M. Claude Bouffard de la Coalition QLAIM (Coalition québécoise des lacs incompatibles avec l'activité minière) pour son soutien et pour nous avoir aidés à monter cette initiative.

Merci de protéger le bassin versant du lac Heney

Association du bassin versant du Lac Heney Watershed



